



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 17 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

- 1. Délibération administrative DA 171-2024 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 196'000.— TTC (dont CHF 9'351.88.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la démolition partielle du bâtiment principal des Halles de la Fonderie, à la réalisation d'un espace culturel temporaire à ciel ouvert et d'une ressourcerie de quartier temporaire, parcelle N° 2562 sise 17-19 avenue Cardinal-Mermillod à Carouge**

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 196'000.— (dont CHF 9'351.88.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la démolition du bâtiment principal des Halles de la Fonderie et à la réalisation d'un espace culturel temporaire à ciel ouvert et d'une ressourcerie de quartier temporaire, sise 17-19 avenue Cardinal-Mermillod, parcelle N° 2562 à Carouge.
2. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 196'000.— à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

- 2. Délibération administrative DA 175A -2024 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 3'650'000.— TTC (dont CHF 173'779.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile**

Le Conseil municipal, à la majorité par 22 oui, 0 non et 6 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation CHF 3'650'000.— TTC (dont CHF 173'779.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile ;
2. De charger le Conseil administratif de solliciter en temps utiles tous les fonds et subventions en lien avec le projet ;
3. De comptabiliser la dépense et la recette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif ;

4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la mise en service du projet estimée à 2026 sous la rubrique 61.33.
3. **Délibération administrative DA 177-2024 R : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 705'000.— TTC (dont CHF 33'565.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'élaboration du projet des espaces publics pour la 1ère étape du quartier Grosselin ainsi que le réaménagement de la rue Jacques-Grosselin (phases SIA 21-31).**

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 705'000.— TTC (dont CHF 33'565.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour des études liées au projet des espaces publics pour la 1ère étape du quartier Grosselin ainsi qu'au projet de réaménagement de la rue J. Grosselin (phases SIA 21-31).
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 79.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

Pour les délibérations, le délai pour demander un référendum expire le 4 décembre 2024.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :



Patrick Mutzenberg